



CEA

PRIORITÉS AFRICAINES POUR LA FfD4

Priorités africaines pour la quatrième Conférence sur
le financement du développement

Consultation Régionale
Document de **résultat**

Annexe

Contribution de la Consultation régionale africaine sur la soumission du Groupe africain au Document des éléments du quatrième Programme de financement du développement (FfD4)

Addis-Abeba, les 18 et 19 novembre 2024

Contexte

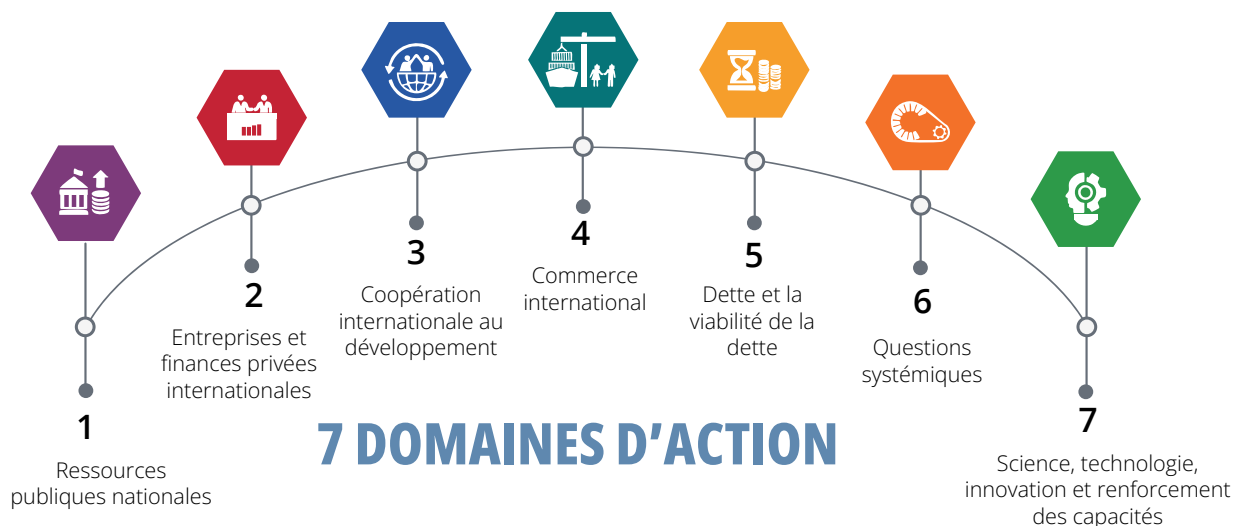
La Consultation régionale africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 18 et 19 novembre 2024, a permis d'examiner en détail la contribution du Groupe africain au Document sur les éléments de la quatrième Conférence sur le financement du développement (FfD4). Cette consultation de deux jours a servi de plateforme stratégique pour les parties prenantes régionales, qui ont pu examiner la soumission et y apporter des perspectives analytiques et des recommandations techniques supplémentaires. Ces délibérations ont donné lieu à des contributions substantielles dans les domaines d'action clés de la soumission, renforçant en particulier ses positions sur la réforme de l'architecture financière internationale, la mobilisation des ressources nationales et les cadres de financement du développement.

Le document présenté ici intègre ces contributions techniques dans la soumission originale du Groupe africain. Ces ajouts reflètent les principales conclusions techniques et recommandations politiques issues de la consultation régionale de deux jours. Cette approche intégrée garantit que la soumission finale reflète une perspective régionale complète sur le financement du développement, alliant l'expertise politique à la mise en œuvre pratique de l'ensemble du continent.

I. Cadre de financement mondial

Les participants à la consultation régionale pour l'Afrique ont réaffirmé le caractère central du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) en tant que cadre d'orientation pour le financement du développement durable. Toutefois, comme l'a souligné le Groupe africain dans sa contribution au Document sur les éléments du financement du développement (FdD), l'architecture financière internationale existante ne répond pas aux besoins financiers des pays africains, en particulier en période de crise. Pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), le système de financement mondial doit relever des défis systémiques tels que le poids élevé de la dette, les flux financiers illicites, les barrières commerciales et la volatilité des marchés financiers, et garantir un système monétaire international équilibré avec de multiples monnaies de réserve. Ainsi, un cadre de financement mondial doit inclure des engagements fondés sur les principes ci-après, dont certains sont déjà mentionnés dans la contribution du Groupe africain au Document sur les éléments de la FfD4 :

- Le droit au développement et les droits humains comme base fondamentale des décisions de financement et des résultats.
- Un financement sensible à la dimension de genre dans tous les domaines du développement.
- Tous les États doivent partager la responsabilité des questions environnementales mondiales dans le cadre des responsabilités communes mais différenciées (RCMD), en reconnaissant et en tenant compte des capacités économiques diverses ainsi que des besoins de développement de chaque nation.
- Le principe de non-retour sur les engagements antérieurs doit être respecté afin de garantir que les résultats de la FfD4 s'appuient sur les décisions antérieures du FdD.
- Le financement de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets doit compléter le financement crucial du développement, et non s'y substituer. Il est important de maintenir une séparation claire entre le financement de la lutte contre le changement climatique et le financement du développement, en reconnaissant que le financement de la lutte contre le changement climatique doit être distinct et complémentaire du financement du développement.
- L'engagement à réformer l'ensemble des composantes de l'architecture financière mondiale, y compris la coopération fiscale internationale.
- Les pays excédentaires et déficitaires partagent la responsabilité des déséquilibres financiers mondiaux.



II. Domaines d'action



a. Ressources publiques nationales

Renforcer la mobilisation des ressources nationales est essentiel pour le développement. Pour ce faire, il convient notamment de renforcer les environnements nationaux favorables et d'améliorer l'administration des recettes en rendant nos systèmes fiscaux plus efficaces et plus efficaces, notamment en tirant parti de la taxation numérique. On estime que l'Afrique perd 90 milliards de dollars par an à cause des flux financiers illicites (FFI), ce qui affaiblit sa capacité à financer des initiatives de développement durable et des systèmes de protection sociale indispensables. Il est essentiel de remédier à ces pertes, de revoir les incitations fiscales inefficaces et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, notamment de la part des particuliers fortunés et des multinationales, tout en incitant ces derniers à investir sur les marchés de capitaux nationaux. Les pays africains sont également confrontés à des ratios impôts/produit intérieur brut (PIB) faibles, ce qui limite leur marge de manœuvre fiscale pour financer des investissements publics et des socles de protection sociale complets. Le Groupe africain appelle à l'adoption d'une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale afin de créer des normes fiscales mondiales équitables qui favorisent la mobilisation des ressources publiques nationales par toutes les nations, en particulier les pays en développement, afin d'assurer un financement adéquat du développement et de la protection sociale, notamment par une taxation équitable de l'économie numérique.

La place prépondérante du secteur informel dans les économies africaines représente à la fois un défi et une opportunité pour la mobilisation des ressources nationales. Les efforts stratégiques de régulation devront se concentrer sur la réduction des barrières à l'entrée tout en préservant la capacité entrepreneuriale du secteur. Les technologies numériques, en particulier les plateformes d'argent mobile, peuvent faciliter la formalisation progressive en créant des historiques de transactions documentés permettant d'avoir accès aux services financiers formels.

Une approche réglementaire à plusieurs niveaux devra instaurer des régimes fiscaux simplifiés et des cotisations de sécurité sociale adaptées à la capacité de

ces entreprises, tout en les encourageant à régulariser leur situation et en leur donnant accès aux marchés publics, aux services de développement des entreprises et à la protection sociale. Les systèmes de paiement numérique peuvent réduire les coûts de mise en conformité tout en améliorant l'efficacité de la collecte des recettes.

Il convient d'aborder l'intégration du secteur informel dans l'économie formelle comme un moyen d'améliorer la productivité et la protection sociale plutôt que comme une simple source de recettes. Des interventions politiques coordonnées sont donc nécessaires dans les domaines de la fiscalité, de la sécurité sociale, du renforcement des compétences et de l'accès au financement. Il conviendra d'accorder une attention particulière au soutien apporté aux commerçants informels transfrontaliers, grâce à des régimes commerciaux simplifiés et à des systèmes de paiement régionaux réduisant les coûts de transaction tout en créant des flux de revenus fiables.

Les incitations fiscales, qui constituent une composante essentielle de la mobilisation des ressources nationales, doivent être accordées sur la base d'analyses coûts-avantages rigoureuses et d'objectifs de développement clairs. Les pays africains devront établir des cadres transparents pour évaluer l'efficacité des incitations, en utilisant des paramètres mesurables tels que la création d'emplois, le transfert de technologies et l'intégration de la chaîne de valeur nationale. Les incitations devront être limitées dans le temps, régulièrement révisées et automatiquement supprimées si les objectifs de développement prédéterminés ne sont pas atteints. Les investissements favorisant les objectifs de développement durable, notamment l'adoption des énergies renouvelables, l'augmentation de la valeur ajoutée agricole et l'expansion de l'infrastructure numérique, devront être prioritaires. La coordination régionale peut contribuer à prévenir la concurrence fiscale dommageable tout en établissant les meilleures pratiques en matière de conception et de suivi des incitations. La déclaration des dépenses fiscales devra être obligatoire afin d'évaluer les pertes de recettes par rapport aux objectifs politiques annoncés.



b. Entreprises et finances privées nationales et internationales

Le secteur privé est essentiel pour stimuler la croissance, mais dans de nombreuses régions, les capitaux privés sont rares. Les pays africains sont confrontés à des coûts d'emprunt élevés en raison de notations de crédit biaisées et de marchés de capitaux insuffisamment développés. Nous appelons à la réforme des systèmes de notation de crédit afin de garantir qu'ils reflètent correctement les conditions économiques des pays africains, ce qui améliorera leur accès aux marchés de capitaux privés. En outre, les banques multilatérales de développement (BMD) devront considérablement élargir leurs guichets de financement concessionnel afin de soutenir le développement des marchés de capitaux nationaux et d'aider à constituer des viviers de projets viables dans les domaines des infrastructures durables et de la transition énergétique. Les BMD doivent également réformer leurs modèles opérationnels afin de prendre plus de risques dans leurs bilans.

Il convient également d'améliorer l'efficacité du financement mixte en tant qu'outil permettant de réduire les risques liés aux investissements dans des secteurs vitaux tels que les infrastructures et l'énergie, en garantissant la transparence et la responsabilité dans sa mise en œuvre. Nous appelons également au développement d'instruments innovants de réduction des risques, tels que les garanties et les dispositions de première perte. En outre, pour encourager l'investissement privé dans le développement durable en Afrique, il faut étendre les instruments financiers tels que les obligations vertes et les obligations à impact.

Dans les pays en développement, la préparation des projets demeure un obstacle majeur à l'afflux de fonds privés dans les projets de développement durable. Ce problème doit être résolu dans le cadre de la FfD4 si nous voulons réussir à attirer les financements nécessaires du secteur privé. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour soutenir le développement de projets dès les premières étapes du cycle de préparation des projets et pour aider les pays en développement à développer des projets à grande échelle et reproductibles. Pour ce faire, il convient de mettre en place des mécanismes dédiés à la préparation de projets et de leur allouer des ressources concessionnelles importantes.

Il est également essentiel de transformer l'architecture financière mondiale pour le développement en donnant

aux banques nationales de développement les moyens de mieux répondre aux besoins nationaux et d'agir en tant qu'intermédiaires entre la finance internationale et les marchés locaux, grâce à une capitalisation et à une capacité technique accrues.

Si l'accès aux capitaux privés internationaux doit évidemment être renforcé, il ne faut pas pour autant négliger le développement de marchés financiers nationaux robustes. Pour ce faire, il faut passer d'un modèle de financement par l'emprunt à un modèle de financement par actions, notamment en renforçant les bourses, les marchés de capitaux privés et les marchés de capital-risque, qui peuvent mieux répondre aux besoins d'investissement à long terme. Des mesures stratégiques sont nécessaires pour mobiliser les investisseurs institutionnels nationaux, en particulier les fonds de pension et les compagnies d'assurance, grâce à des réformes réglementaires et des produits d'investissement adaptés. Des programmes d'éducation financière et des mécanismes d'accès au marché simplifiés doivent encourager la participation des investisseurs individuels afin d'approfondir les marchés de capitaux nationaux.

Les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent l'épine dorsale des économies africaines, sont confrontées à des déficits de financement persistants malgré leur importante contribution à l'emploi et au PIB. Le développement de modèles alternatifs d'évaluation du crédit utilisant les empreintes numériques et les données de transaction peut contribuer à surmonter les contraintes traditionnelles en matière de garanties. Les services financiers numériques et les solutions fintech devront être mis à profit pour améliorer l'accès des PME aux fonds de roulement et au financement de la croissance.

Une stratégie globale de transformation financière numérique est cruciale pour étendre l'inclusion financière. Celle-ci nécessite des cadres réglementaires harmonisés pour les services financiers numériques, des investissements dans l'infrastructure de paiement numérique et un soutien aux solutions fintech innovantes. Les systèmes d'identification numérique et les cadres bancaires ouverts peuvent faciliter davantage l'accès aux services financiers tout en garantissant la protection des consommateurs.

Le coût élevé des transferts de fonds continue de peser sur les économies africaines. La mise en place de couloirs de paiement numériques et l'harmonisation des réglementations pourraient réduire les coûts de

transaction tout en garantissant que ces flux soient davantage orientés vers l'investissement productif que vers la consommation. Des instruments financiers adossés aux transferts de fonds pourraient être développés pour tirer parti de ces flux stables afin de financer le développement. Les partenaires au développement doivent soutenir la création de cadres réglementaires favorables à de nouveaux produits financiers adossés aux transferts de fonds, tels que les obligations de la diaspora et la titrisation de ces flux. L'intégration des canaux de transferts de fonds dans les systèmes financiers nationaux peut renforcer leur

impact sur le développement grâce à des véhicules d'investissement adaptés aux investisseurs de la diaspora.

Les banques nationales de développement devront être renforcées pour jouer un rôle de teneur de marché sur les marchés de capitaux nationaux, notamment en développant de nouveaux instruments financiers susceptibles d'attirer les investisseurs institutionnels. Leur rôle dans l'assistance technique aux PME pour la préparation à l'investissement est également essentiel.



c. Coopération internationale au développement

Pour de nombreux pays africains, l'aide publique au développement (APD) demeure une source essentielle de financement du développement et un pilier de la coopération internationale.

Bien que l'APD reste vitale pour le financement du développement en Afrique, les mécanismes de tarification du carbone et le financement du climat doivent être structurés comme des sources de revenus distinctes et supplémentaires. Les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et les taxes internationales sur le carbone devront être conçus pour générer de nouveaux financements pour l'action en faveur du climat dans les pays en développement, les recettes étant acheminées par des canaux spécifiques distincts des engagements en matière d'APD.

Le financement climatique représente une compensation pour les émissions historiques et les impacts climatiques actuels, et doit donc s'ajouter aux flux d'APD existants. L'amalgame entre le financement climatique et l'APD nuit à la fois à l'action climatique et aux objectifs de développement plus larges. Il est donc nécessaire de délimiter clairement ces deux concepts : le financement du climat s'effectue par l'intermédiaire de mécanismes spécifiques tels que le Fonds vert pour le climat, tandis que l'accent placé par l'APD sur les priorités fondamentales en matière de développement reste inchangé.

Cette séparation garantit que le financement de l'adaptation et de l'atténuation complète le financement essentiel du développement au lieu de le détourner. La gouvernance et la distribution des recettes de la taxe carbone et du financement climatique devront refléter les principes de la justice climatique et des RCMD.

Le continent africain doit d'urgence renforcer ses capacités techniques et institutionnelles pour participer efficacement aux marchés du carbone et aux négociations sur le financement du climat. Les mécanismes actuels d'échange de droits d'émission de carbone désavantagent souvent les pays africains en raison de la complexité des exigences de vérification, des coûts de transaction élevés et du faible pouvoir de négociation dont ils disposent. Il est donc nécessaire de suspendre immédiatement les marchés d'échange de carbone afin de permettre une révision et une restructuration complètes qui garantissent une valeur équitable pour les actifs carbone et les services écosystémiques de ce continent.

Grâce à un moratoire, les nations africaines pourraient renforcer leurs systèmes nationaux de comptabilisation du carbone, développer des références régionales en matière de prix et mettre en place des méthodologies normalisées adaptées à leur contexte. Cette suspension est cruciale, car un engagement prématuré sur le marché risquerait de sous-évaluer les puits de carbone du continent africain et de compromettre les possibilités de financement de la lutte contre le changement climatique à l'avenir. L'Afrique doit éviter de s'engager dans des contrats à long terme sur le marché du carbone aux conditions actuelles, qui pourraient limiter sa marge de manœuvre politique et sa transformation économique.

Les vastes puits de carbone que constituent les forêts et les divers écosystèmes africains fournissent des services essentiels d'atténuation des effets du changement climatique à l'échelle mondiale. Ces services doivent être correctement évalués et monétisés au moyen de méthodologies normalisées. Ces évaluations doivent être intégrées dans les calculs de l'espace fiscal et les cadres de financement climatique afin de générer des flux supplémentaires de financement du développement, distincts des engagements existants en matière d'APD.



d. Le commerce international, moteur du développement

Le commerce est depuis longtemps reconnu comme un moteur du développement, mais les pays africains se heurtent à des obstacles tels que les mesures non tarifaires, les limitations d'accès au marché et leur faible participation aux chaînes de valeur mondiales. La mise en œuvre complète de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) peut permettre de remédier à ces contraintes, de stimuler le commerce intra-africain et d'ouvrir le continent à une participation plus efficace à l'économie mondiale. À condition que les réductions tarifaires et l'élimination des barrières non tarifaires soient pleinement mises en œuvre, la ZLECAF devra accroître les échanges intra-africains de 34 % d'ici 2045.

Le développement de chaînes de valeur régionales, en particulier dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, le textile et les produits chimiques, permettra de réduire la dépendance de l'Afrique aux exportations de produits de base et d'intégrer davantage d'entreprises africaines

sur les marchés mondiaux. Il est essentiel de soutenir les PMA dans le renforcement de leurs capacités de production afin qu'ils puissent participer à ces chaînes de valeur.

On assiste à une recrudescence des mesures commerciales unilatérales, y compris les MACF, qui défavorisent les pays en développement en imposant de manière unilatérale des normes de durabilité à leurs exportations. Ces mesures menacent non seulement leurs exportations, mais aussi les processus de production au sein de leurs économies. De telles mesures unilatérales sapent le système commercial multilatéral et devront être remplacées par des approches convenues au niveau multilatéral, qui reconnaissent les différents niveaux de développement et les capacités, en particulier celles des PMA. L'Afrique appelle à un renforcement du dialogue et de la coopération multilatérale par l'OMC afin de traiter les questions climatiques et commerciales de manière à soutenir l'industrialisation des pays en développement plutôt que de l'entraver. De telles mesures devront être abandonnées.



e. La dette et sa viabilité

L'endettement de l'Afrique continue de limiter la marge de manœuvre budgétaire de la région, notamment en raison des taux d'intérêt élevés et des effets dévastateurs de la pandémie et des chocs extérieurs. Pour résoudre ce problème, le Groupe africain propose ce qui suit :

1. La création d'un mécanisme multilatéral d'apurement de la dette souveraine axé sur le développement durable afin d'apporter une solution définitive aux crises de la dette. Ce mécanisme devra garantir des processus de restructuration rapides, équitables et transparents.
2. L'instauration d'une autorité mondiale de la dette chargée de superviser le mécanisme multilatéral d'apurement de la dette souveraine et de promouvoir des changements statutaires et contractuels dans la gestion de la dette souveraine. Cet organisme devra veiller à ce que

les politiques de gestion de la dette s'alignent sur les principes du développement durable.

3. L'amélioration du cadre commun du G20 en mettant l'accent sur l'allègement de la dette par son annulation, plutôt que sur la simple prolongation des échéances et la réduction des taux d'intérêt. Il devra également prévoir des suspensions automatiques du service de la dette pendant les négociations, élargir l'éligibilité aux pays à revenu intermédiaire, clarifier la comparabilité du traitement et fournir des outils pour encourager ou contraindre la participation des créanciers privés.
4. La suspension des surcharges du FMI et l'utilisation flexible des droits de tirage spéciaux (DTS) pour les pays présentant un risque élevé de surendettement ou déjà en situation de surendettement jusqu'à ce qu'un examen complet de cette politique soit effectué. Ces surtaxes amplifient les problèmes financiers

des pays en difficulté. Les DTS devront être utilisés dans le cadre des efforts d'allègement de la dette, soit en les utilisant comme garantie pour des financements concessionnels, soit en canalisant volontairement les DTS des économies avancées pour soutenir les paiements du service de la dette des pays en situation de surendettement. Cela permettra de créer une marge de manœuvre budgétaire tout en maintenant l'accès aux marchés.

Le poids croissant de la dette auquel sont confrontés les pays africains exige une action urgente sous la forme d'un allègement immédiat de la dette et d'une réforme complète du cadre commun du G20. Ce cadre doit être révisé en y incluant le traitement plus rapide des demandes de traitement de la dette, une suspension automatique du service de la dette pendant les négociations, ainsi que des critères d'éligibilité élargis au-delà des pays de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD). La participation des créanciers privés devra être obligatoire, avec des mécanismes clairs de partage des charges. Le cadre devra également prendre en compte la vulnérabilité climatique dans les analyses de viabilité de la dette et permettre un échange de dette contre des mesures climatiques.

L'Afrique doit disposer de ses propres agences de notation de crédit afin de contrer les biais systémiques et les failles méthodologiques des notations souveraines actuelles, qui se traduisent par des coûts d'emprunt plus élevés. Des agences de notation dirigées par des Africains comprendraient mieux les contextes économiques locaux, les tendances de développement

et le potentiel de croissance, tout en intégrant des paramètres de risque plus pertinents.

Le financement concessionnel demeure essentiel pour le développement du continent, en particulier en raison de ses niveaux d'endettement et des coûts d'emprunt élevés. Ces prêts, avec leurs taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, leurs délais de grâce plus longs et leurs échéances prolongées, permettent de réaliser des investissements essentiels dans les infrastructures, les soins de santé et la résilience climatique, tout en maintenant la viabilité de la dette. Les BMD et les partenaires bilatéraux devront élargir les sources de prêts concessionnels, en particulier pour les projets d'adaptation au climat et les pays en situation de surendettement. Des financements hybrides combinant des conditions concessionnelles et non concessionnelles devront être disponibles pour les pays africains à revenu intermédiaire qui subissent des chocs temporaires ou qui entreprennent des investissements transformateurs. Les quotas régionaux de financement concessionnel devront correspondre aux besoins de développement du continent africain et à sa vulnérabilité aux chocs extérieurs.

La communauté internationale doit honorer les engagements pris pour reconstituer les mécanismes de prêts concessionnels tels que l'IDA, tout en explorant des mécanismes innovants permettant de tirer parti des ressources concessionnelles, notamment par le biais de garanties et de structures de financement mixtes. Les politiques de graduation des guichets concessionnels devront être plus souples, car les seuils de revenus ne suffisent pas à répondre aux besoins de financement du développement.



f. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

Si la technologie et l'innovation sont essentielles pour atteindre les ODD, de nombreux pays africains n'ont pas la capacité de tirer pleinement parti des transformations numériques. Le Groupe africain appelle à investir dans la construction d'infrastructures numériques et dans des programmes de renforcement des capacités axés sur la science, la technologie et l'innovation. Les lacunes de l'Afrique en matière de développement sont évidentes au regard de nombreux indicateurs : l'indice de performance logistique (IPL) de la Banque mondiale

met en évidence les goulets d'étranglement en matière d'infrastructure et de transport, l'indice mondial de l'innovation souligne la nécessité de renforcer les écosystèmes d'innovation, l'indice de développement des TIC révèle des fractures numériques persistantes, et l'indice mondial de compétitivité reflète les défis en matière de préparation technologique. Ces résultats soulignent la nécessité d'investir dans la science, la technologie et l'innovation. Les lacunes en matière d'infrastructures dans les domaines de la logistique, du transport et de la connectivité numérique continuent d'entraver le commerce et l'intégration régionale.

Le sous-investissement chronique dans la recherche et le développement exige un financement accru

des institutions universitaires afin de générer des connaissances et d'améliorer les compétences numériques sur l'ensemble du continent. La STI devra être utilisée comme un outil clé pour mobiliser les ressources nationales, notamment par la révision des conventions fiscales qui limitent les retenues à la source sur les redevances technologiques. Ces revenus pourraient être réorientés pour renforcer la capacité opérationnelle de la Banque de technologie.

Un cadre solide pour le transfert de technologie doit intégrer des garanties contre toute forme d'exploitation tout en assurant l'échange de connaissances. Compte tenu des réserves stratégiques de l'Afrique en minéraux critiques et en éléments de terres rares, qui sont essentiels pour les technologies de pointe, les politiques doivent donner la priorité à la création de valeur ajoutée et à la fabrication au niveau national plutôt qu'à l'exportation de matières premières.

La persistance de systèmes payants limitant l'accès à la recherche scientifique accentue les asymétries de connaissances et doit être résolue par une réforme des cadres de la propriété intellectuelle et des initiatives de libre accès. Pour renforcer les compétences numériques, il est nécessaire de mettre en place des flux de financement spécifiques, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités technologiques endogènes par le biais de la coopération Sud-Sud et des mécanismes de transfert de technologie.

Pour assumer efficacement son mandat, la Banque de technologie doit disposer d'un capital substantiel. Ce financement accru permettra d'assurer une action coordonnée en matière de transfert de technologies et de soutenir les écosystèmes d'innovation nationaux. L'utilisation stratégique des flexibilités de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour protéger les droits de propriété intellectuelle peut créer des flux de financement supplémentaires. L'Afrique devra développer des cadres pour des revenus de licences technologiques équitables, tout en négociant des conditions favorables dans les accords de transfert de technologie. Les communautés de brevets et les mécanismes de licences collectives pourront créer de nouvelles sources de revenus pour financer le développement.

En outre, le programme de transformation numérique doit accorder la priorité à la souveraineté des données africaines et prévenir les formes émergentes de colonialisme numérique. Les systèmes d'IA et les plateformes numériques actuels extraient souvent des données africaines sans générer de retombées économiques locales significatives, tandis que les modèles d'IA formés à partir d'ensembles de données non représentatifs risquent d'amplifier les inégalités existantes. L'Afrique doit mettre en place des cadres solides de gouvernance des données qui garantissent la propriété africaine de ces dernières et rendent obligatoire leur traitement local. Le développement de l'infrastructure numérique devra privilégier les installations détenues et exploitées par des Africains plutôt que de s'appuyer sur des infrastructures dorsales étrangères qui facilitent l'extraction des ressources par le paiement de redevances.

La concentration de la propriété des technologies mondiales dans les pays du Nord a détourné le développement technologique de ses priorités et de ses contextes africains. Il est donc essentiel de renforcer les capacités nationales de développement technologique en consolidant les institutions de recherche, en augmentant le financement de l'innovation locale et en adoptant des politiques qui imposent le transfert de technologies et de connaissances par le biais de partenariats internationaux. Le développement technologique du continent africain doit dépasser le stade de la simple adoption pour se traduire par une participation active à la recherche et au développement des technologies de pointe, en particulier dans des domaines comme l'intelligence artificielle (IA) et l'analyse des données, où la représentation du continent reste minime.

L'architecture financière de l'innovation doit être restructurée pour mieux répondre aux besoins du continent africain. Les modèles actuels de capital-risque et de financement de la recherche et du développement sont fortement concentrés dans les économies développées, limitant ainsi l'accès des Africains au financement de l'innovation. De nouveaux mécanismes de financement doivent être développés pour reconnaître et valoriser l'innovation africaine, et ce, dans le cadre de cadres de propriété intellectuelle réformés qui protègent les développements technologiques africains tout en permettant le partage des connaissances.

IV. Données, suivi et contrôle

Pour assurer le suivi efficace des engagements pris dans le cadre du FdD, un cadre de responsabilisation solide aux niveaux international et national est nécessaire. Le Groupe africain propose un cadre universel de responsabilisation en matière de financement, s'inspirant du processus d'examen périodique universel, pour suivre les progrès réalisés en la matière. Au niveau national, les pays doivent renforcer leurs systèmes statistiques et leurs cadres de suivi afin de surveiller les flux de financement nationaux et internationaux, d'assurer la cohérence des politiques et d'évaluer les résultats du développement. En outre, des plateformes régionales de financement devront être mises en place pour encourager la collaboration et garantir que les objectifs régionaux des ODD sont atteints grâce à des efforts coordonnés. Les évaluations et examens nationaux du FdD devront alimenter ces plateformes régionales afin de garantir une responsabilisation ascendante. Les investissements dans l'infrastructure numérique sont essentiels pour améliorer la collecte de données et le suivi, et permettre ainsi aux pays africains de suivre leurs progrès vers la réalisation des ODD grâce à de solides systèmes statistiques nationaux.

Au cœur du renforcement des mécanismes de suivi et de responsabilisation, il convient de donner la priorité à un système intégré de suivi du financement du développement (SIF) pour relier les processus nationaux, régionaux et mondiaux. Le SIF établira des formats de rapport normalisés et des calendriers harmonisés, permettant un suivi en temps réel des engagements et des décaissements dans tous les domaines d'action. Ce système fournira également des signaux d'alerte précoce en cas de lacunes de mise en œuvre et facilitera l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données.

Au niveau régional, le SIF sera soutenu par un mécanisme régional de suivi du financement du développement (R-FfDFM), basé dans un observatoire régional africain du FdD géré conjointement par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement. Au niveau national, les unités de coordination du FdD au sein des ministères des Finances maintiendront des bases de données et assureront des rapports réguliers dans le cadre d'une approche pangouvernementale, qui alimentera directement le cadre du SIF.

La mise en œuvre du SIF nécessitera de renforcer les capacités techniques et de développer l'infrastructure numérique. Le système devra intégrer des mécanismes automatisés de collecte et de vérification des données, tout en maintenant des normes de protection des données appropriées. Les priorités de suivi intersectorielles du SIF devront inclure la composition du financement climatique, les impacts répartis par sexe et l'évolution de la dynamique de la dette. Les institutions régionales devront fournir un soutien coordonné aux États membres pour l'adoption et la maintenance du système.

Cette architecture de suivi transformée, centrée sur le SIF, devra dépasser les paradigmes traditionnels Nord-Sud pour privilégier l'appropriation et le pouvoir de décision de l'Afrique. Le système devra être fondé sur des principes de durabilité, d'équité et de résilience, et prévoir des capacités d'application ainsi que des conséquences claires en cas de non-respect des engagements. Sa réussite dépendra d'un multilatéralisme renouvelé, de la solidarité et d'une responsabilité partagée pour relever nos défis communs en matière de développement.

